

Shefford, Québec.

Le 1 juillet 2025

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245 chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 1 juillet 2025.

**PRÉSENCES** : - son honneur le maire Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jean Paul Dutrisac, Ernest Beauregard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

Sont présents James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Vincent Paquette, greffier-adjoint.

1.  
2025-07-148

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ayant constaté le quorum,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean-Paul Dutrisac,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2.  
2025-07-149

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,  
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié  
comme suit :

En retirant le point 5.3. Avis de motion et dépôt de projet de règlement  
– règlement numéro 2025-741;

En retirant le point 5.4. Avis de motion et dépôt de projet de règlement  
– règlement numéro 2025-742 – Règlement sur les plans  
d'aménagement d'ensemble;

En modifiant le point 9.4 Avis de motion et dépôt de projet de  
règlement – règlement numéro 2025-743 établissant les règles de suivi  
budgétaires ainsi que la délégation de pouvoirs;

ET d'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit, en  
laissant ouvert le point 10 intitulé « Autres sujets » :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Affaires du conseil
  - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2025
  - 4.2. Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments - demande
5. Urbanisme, aménagement du territoire et environnement

- 5.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources
- 5.2. Projets conformes aux PIIA
  
- 6. Sécurité publique
  - 6.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
  - 6.2. Embauche pompier / premier répondant
- 7. Travaux publics et hygiène du milieu
  - 7.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
  - 7.2. Autorisation– Vérification de la capacité des puits du secteur de l'Estriade.
  - 7.3. Répartition des coûts avec la MRC de la Haute-Yamaska pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans nom – chemin Maheu.
  - 7.4. Programme d'aide à la voirie locale (pavl) aide financière - ministre des transports et de la mobilité durable
  
- 8. Loisirs, culture et communications
  - 8.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources
  - 8.2. Adoption Politique familiale 2025-2028
  
- 9. Finances et administration
  - 9.1. Approbation et ratification des comptes
  - 9.2. Embauche – adjointe administrative au greffe
  - 9.3. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – règlement numéro 2025-741
  
- 10. Autres sujets
  
- 11. Période de questions
  
- 12. Clôture de la séance

3. **QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

4. **AFFAIRES DU CONSEIL**

4.1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2025**  
2025-07-150

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil ayant été tenue le 3 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

4.2.  
2025-07-151

RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS VISANT  
L'UTILISATION DES BÂTIMENTS - DEMANDE

CONSIDÉRANT le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120);

CONSIDÉRANT que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 mètres ou moins de la rive n'est pas applicable au Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs types de plaisanciers en plus des baigneurs sur les lacs du territoire et particulièrement sur le Lac Waterloo;

CONSIDÉRANT que plusieurs lacs, dont le Lac Waterloo, sont une source d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT que cette interdiction permettrait d'accroître la sécurité des usagers à proximité des rives et la protection des berges;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
ET RÉSOLU de demander au gouvernement fédéral de modifier le règlement sur les restrictions à l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 Km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive s'applique au Québec.;

De demander aux municipalités et MRC du Québec, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) d'adopter une résolution demandant l'application au Québec de cette interdiction.

De demander que la présente résolution soit transmise à la ministre fédérale des transports, Chrystia Freeland et à la ministre québécoise des affaires municipales, Andrée Laforest.

5. URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

5.1 RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES

Rapports verbaux des dossiers « urbanisme » et « environnement » sont effectués par M le conseiller Jean Paul Dutrisac et Mme la conseillère Johanne Boisvert.

5.2.  
2025-07-152

PROJETS CONFORMES AUX PIIA

CONSIDÉRANT QU'en application du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574*, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2025 des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbaux, ceux-ci étant versés aux archives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean-Paul Dustrisac,  
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,  
ET RÉSOLU d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conformes au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574* :

- Projet de construction d'un bâtiment principal
  - 201, chemin du Mont-Shefford (demande numéro 2025-00270);
  - 143, chemin Jolley (demande numéro 2025-00277);
- Projet d'agrandissement d'un bâtiment principal
  - 15, rue Chagnon (demande numéro 2025-00410);
- Projets de modification à l'apparence du bâtiment principal
  - Aucun
- Projet de bâtiment accessoire assujéti :
  - 31, rue du Tournesol– Projet de construction d'un bâtiment accessoire de type hangar assujéti (demande numéro 2025-00232);

Aucune modification ne peut être portée aux projets ci-haut approuvés, ni au cours de leur réalisation, sans être soumise au préalable à la procédure d'approbation prévue par le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574*.

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « sécurité publique » est effectué par M. le conseiller Ernest Beauregard.

### 6.2. EMBAUCHE – POMPIER / PREMIER RÉPONDANT 2025-07-153

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste de pompier/premier répondant;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de M Philippe Richard à titre de pompier / premier répondant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Shefford.

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

### 7.1 RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « travaux publics » est effectué par M. le conseiller Claude Robitaille.

7.2  
2025-07-154

AUTORISATION – MANDAT DE VÉRIFICATION DE LA CAPACITÉ  
DES PUIITS DU SECTEUR DE L'ESTRIADE

CONSIDÉRANT les démarches présentées par le directeur des travaux publics pour mandater une firme spécialisée de vérifier la capacité des puits du secteur de l'Estriade;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 25 000.00\$, taxes incluses, auprès de LNA Hydrogéologie Environnement selon la soumission soumise en date du 8 mai 2025 portant le numéro 16143.

7.3.  
2025-07-155

RÉPARTITION DES COÛTS POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE  
ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SANS NOM, CHEMIN MAHEU

CONSIDÉRANT le projet de travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans nom, rue Maheu autorisés par la résolution 2025-05-105;

CONSIDÉRANT le budget maximal approuvé de 140 000,00\$, taxes incluses, pour l'ensemble des travaux à être effectués par la Municipalité et la MRC dans le cadre du projet de travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans nom, chemin Maheu.

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir les modes de répartition de cette facture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,  
APPUYÉ par M. le conseiller Jean-Paul Dutrisac,

ET RÉSOLU d'approuver la répartition pour les coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans nom, chemin Maheu à l'ensemble de la Municipalité;

7.4.  
2025-07-156

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – AIDE  
FINANCIÈRE – MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ  
DURABLE

CONSIDÉRANT l'aide financière maximale de 106 047.00\$ versée par la Ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le dossier HQE76932 (volet entretien – 2025-2026) pour l'entretien courant et préventif des routes locales;

CONSIDÉRANT les exigences liées à cette aide financière, lesquelles sont indiquées à la section 8 des modalités d'application 2024-2026 du Programme d'aide à la voirie locale.

CONSIDÉRANT QUE pour le calcul de l'aide financière, les modalités 2024-2026 prévoient l'utilisation de la dernière année disponible de la Richesse foncière uniformisée (RFU) et de l'Indice de vitalité économique (IVÉ).

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2025-2026, les années de références sont 2024 pour la RFU et 2022 pour l'IVÉ. À la suite de cette mise à jour, les montants des aides financières ont changé significativement étant donné que les modalités 2021-2025 utilisaient la RFU et l'IVÉ de 2018 et 2020 respectivement.

CONSIDÉRANT QUE les deux tiers du montant de l'aide doivent être consacrés à des travaux d'entretien d'été ou à des dépenses d'investissement admissibles dont l'usage est destiné à l'entretien d'été. À compter de l'exercice financier 2026-2027, ceux qui n'auront pas respecté ce critère verront leur aide réduite du montant correspondant à la différence entre les deux tiers de l'aide accordée l'année précédente et les dépenses d'entretien d'été admissibles selon la reddition de comptes. Cette exigence a été introduite afin que ce volet contribue davantage à améliorer l'état du réseau routier local.

CONSIDÉRANT les exceptions et les autres modalités d'application du programme;

CONSIDÉRANT les normes de visibilité aux termes du Protocole de visibilité pour les programmes d'aide du Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU d'accepter l'aide financière dans le dossier HQE76932 aux termes et conditions du programme d'aide.

## 8. **LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

### 8.1. **RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES**

Rapports verbaux des dossiers « loisirs » et « communications » sont effectués par M le conseiller Michael Vautour et Mme la conseillère Denise Papineau.

### 8.2. **ADOPTION – POLITIQUE FAMILIALE 2025-2028**

2025-07-157

CONSIDÉRANT les actions réalisées avec succès grâce aux objectifs découlant de la Politique familiale 2019-2022;

CONSIDÉRANT QUE la population de la Municipalité du Canton de Shefford est en constante évolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre à jour la politique familiale pour les années 2025-2028.

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle politique familiale illustre une vision à la fois inclusive et évolutive, afin d'offrir aux familles un cadre de vie sécuritaire, enrichissant et invitant;

CONSIDÉRANT l'implication soutenue des membres du comité de la politique familiale, de même que la grande participation de la population au sondage mis en ligne, afin de mettre en place mesures pour mieux répondre aux besoins des citoyens de la Municipalité du Canton de Shefford;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
ET RÉSOLU d'adopter la *Politique familiale 2025-2028*;

**CLIQUEZ ICI**  
pour accéder au  
registre des  
chèques

9. **FINANCES ET ADMINISTRATION**

9.1. **APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES**  
2025-07-158

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,  
IL EST RÉSOLU d'accepter et ratifier les comptes suivants, totalisant  
un montant de 698 492.78\$ :

- N° 2013571 à N° 2013582;
- N° 2013584;
- N° 20132888 à N° 20133033;

9.2. **EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU GREFFE**  
2025-07-159

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M le conseiller Jean-Paul Dutrisac,  
ET RÉSOLU D'accepter l'embauche temporaire de Mme Elisabeth  
Martin à titre d'adjointe administrative - greffe pour une durée de six (6)  
mois, à raison de 35 heures/semaine.

9.3. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-741 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE  
SUIVI BUDGÉTAIRES AINSI QUE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Avis de motion est par les présentes donné par Mme la conseillère  
Johanne Boisvert que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera  
proposé, pour adoption, le Règlement numéro 2025-741 établissant les  
règles de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoirs. Ce  
règlement aura pour effet d'abroger les Règlements no. 2007-445 et  
2007-444.

Le projet de ce règlement est déposé conformément aux dispositions  
de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

10. **AUTRES SUJETS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs  
questions au conseil municipal selon la procédure prévue au  
*Règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les  
périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la  
Municipalité du Canton de Shefford*. Les questions posées ont  
notamment couvert les sujets suivants :

- La mise à jour des panneaux informatifs des sentiers;
- La diffusion d'un article ou bulletin pour les plantes  
envahissantes sur le territoire de la municipalité;
- Reprogrammation du feu rouge sur le 112 dû aux travaux en  
cours;

- Possibilité d'un accotement et fauchage sur la portion de la 112 en cours de réaménagement par le MTQ;

Aucune question n'a été posées dans le cadre du projet pilote visant à permettre de soumettre des questions en ligne au conseil municipal.:

12.  
2025-07-160

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 19h36.

---

M. Éric Chagnon  
Maire

---

M. James L. Lacroix  
Directeur général et  
greffier-trésorier

À RATER